



SESSION 2025

CONCOURS EXTERNE DE DIRECTEUR DES SOINS

Postes ouverts

Calendrier indicatif des épreuves

Webinaire de présentation	février 2025
Inscriptions en ligne	Du lundi 3 février 2025 au jeudi 20 février 2025
Épreuves d'admissibilité Centres d'épreuves : <i>Paris-Rungis, Lyon, Marseille, Toulouse, Rennes, Martinique, La Réunion (S' Denis)</i>	Du mardi 3 juin 2025 au mercredi 4 juin 2025
Épreuves orales d'admission	Octobre – novembre 2025
Prise de fonction prévue	À partir du 1 ^{er} janvier 2026 à l'EHESP

Condition générales pour concourir

Le concours externe de directeur des soins est ouvert aux candidats titulaires du diplôme de cadre de santé ayant exercé l'une des professions infirmière, médicotechnique ou de rééducation pendant au moins dix ans, dont cinq ans d'équivalent temps plein en qualité de cadre.

Les ressortissants des États membres de l'Union européenne ou des autres États partie à l'accord sur l'espace économique européen autre que la France, peuvent se présenter à ce concours sous réserve qu'ils remplissent les mêmes conditions requises que les nationaux.

Les candidats en situation de handicap attesté par un certificat médical délivré par un médecin agréé peuvent bénéficier d'un ou plusieurs aménagements d'épreuves, leur demande en application des dispositions du code général de la Fonction publique.



SESSION 2025

Nature des épreuves	Durée	Coefficient
EPREUVES D'ADMISSIBILITE		
Note de synthèse rédigée à partir d'un dossier portant sur la conception, l'organisation et l'évolution des soins et/ou à la formation des futurs professionnels de soins infirmiers, médico - techniques ou de rééducation.	5 heures	4
Épreuve de composition portant sur une problématique d'ordre général relatif à l'évolution des idées et des politiques mises en œuvre dans le domaine sanitaire et social en France et en Europe.	4 heures	3

EPREUVES D'ADMISSION		
Épreuve d'entretien collectif suivie d'une interrogation individuelle <i>Lors de cette épreuve, les candidats sont répartis en groupe de 4. À partir d'un sujet qui leur est soumis, les candidats d'un même groupe procèdent, devant le jury, à des échanges au cours desquels ils exposent leur analyse de la situation et présentent la ou les solutions qu'ils préconisent pour atteindre l'objectif assigné.</i>	30 minutes de mise en situation collective et 15 minutes d'interrogation individuelle	5
Épreuve d'entretien individuel : permettant d'apprécier, sur la base d'un dossier technique constitué par le candidat dans les conditions fixées par l'article 4, les qualités et aptitudes, notamment managériales, le savoir-être et la motivation des candidats ainsi que leur projet professionnel sur la base des titres, travaux, attestations et expériences professionnelles.	30 minutes	5
Épreuve d'interrogation : portant sur une question soit de management et de gestion hospitalière soit de soins et santé publique soit de droit hospitalier. Les questions sont tirées au sort par le candidat.	40 minutes	2

Pour toute information, contactez-nous au :

Département autorisation d'exercice, concours, coaching
Bureau des concours nationaux
CNG-concours-administratifs@sante.gouv.fr

01-77-35-62-61

CNG : 21B, rue Leblanc – 75015 Paris (jusqu'à juin 2025)
CNG : 21, rue Bara – 92130 Issy les Moulineaux (à partir de juillet 2025)